

LILLE JUSTICE !

Une femme est veuve. Elle a cinq enfants. Son seul soutien, son mari, est mort. Elle a la charge de six vieillards, veuve aussi, dont le fils est mort pour la France. Sa maison a été détruite par l'explosion des Dix-Huit-Ponts et, de ce fait, elle est sans abri, elle ne possède rien dans une maison de Wazemmes, appartenant à un riche industriel de ce quartier de Lille. Cet homme n'est pas tenu d'avoir du cœur. Il n'a prouvé, par toutes voies et moyens de droit, ni la réclamation des concours de la force armée pour faire exécuter ces malheureux de leur domicile.

C'est fief. Il voulait que dans les trois jours les assignés soient tenus de déguerpir et de venir la nuit à son domicile. Les juges ont été moins sévères qu'ils ne l'étaient à l'expiration de ce délai. C'est de bonne justice.

« Selon que vous serez puissant ou misérable... » LUC.

Evasion ratée

L'EXPULSION EST AUSSI UN BECOTIER

Le Service de la Sûreté arrête hier le sujet belge Achille Lamermyer, 30 ans, commerçant à Mouscron, faisant l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion en date du 18 mars 1938. Cette mesure avait été prise contre Lamermyer à la suite d'une affaire de coups dans la quelle il avait été impliqué.

Or, hier, après-midi, comme deux agents de la police en tenue convoient au Parc l'expulsé à qui ils avaient négligé de passer les menottes, celui-ci, arrivé Grand-Place, laisse tomber un pain qu'il portait sous le bras et part à l'assaut. Ayant rencontré, sur son chemin, un bicyclette momentanément abandonnée, il sauta dessus et se prépara à pédaler à toute vitesse.

Malheureusement pour lui, c'était hier mardi. La place étant pleine de monde, le fuyard ne put manœuvrer aisément.

C'est ainsi qu'il fut repris par deux agents de la Sûreté qui lui mirent la main au collet.

Reconduit au poste central de police, Lamermyer a repartir cette fois solidement enchaîné.

On se l'imagination qui pesait déjà sur lui, il aura à répondre de la tentative de vol d'une bicyclette.

Des P. G. Boches ont failli griller

Hier matin vers 11 heures, un camion automobile numéro 166.774 du service des Régions Libérées, sur lequel se trouvaient une vingtaine de P. G. boches, prit feu en passant place de Strasbourg. Les boches, effrayés, n'eurent que le temps de s'enfuir dans toutes les directions ; il n'y eut pas d'accident de personnes.

LES VOLEURS

AU TRAVAIL

OUVRIR À SON COMPTE

Le nommé Charles Routier, 36 ans, employé de commerce, demeurant rue de la Digue, cité Menai, 2, vient de faire l'objet d'un procès verbal pour vol.

On lui reproche de s'être approprié quelques ustensiles en cuivre au préjudice de M. Grandcamp, négociant, rue Solferino, 150 bis.

PRECOCE MALFAITEUR

Une enquête est ouverte pour découvrir un gamin d'une dizaine d'années inculpé de vol.

Rue des Postes, ce garçonnet qui vendait, sous son propre nom, des produits de la ferme de la Mlle Werquin, dactylographe, demeurant 185, rue de Paris, son sac à main contenant une somme de 25 francs et divers papiers.

TOUJOURS LES BECOTIERS

Un voyageur, M. Sœur, rue Patou, 9, avait vers trois heures du soir, déposé sa bicyclette contre la vitrine de l'estaminet Lepage, rue du Faubourg-de-Roubais.

Bien entendu, on ne peut pas l'approprier. Un becotier qui passait par là, eut l'opportunité de disparaître. On le recherche, mais le retrouvera-t-on jamais ?

La retenue sur les salaires des fonctionnaires

On nous communique :
Par suite d'ordre reçu par l'autorité supérieure, M. le receveur municipal va se trouver obligé d'opérer des retenues sur les salaires des fonctionnaires municipaux.
Ces retenues, effectuées par nous pour rembourser les avances que ces modestes employés ont demandées à l'Etat lorsqu'ils se trouvaient en France libre, ont fait l'objet de leur devoir pour le salut de la Patrie.
Malgré les démarches faites par leurs délégués assistés de représentants de P. T. T. et de l'Enseignement, M. le Préfet ainsi que le Maire de l'Administration municipale.
D'autre part, malgré le vœu déposé par le citoyen Saint-Pierre, lors de la dernière session du Conseil général du Nord, le Gouvernement n'a encore prescrit une mesure de sursis ; pour ces raisons, les délégués soussignés, ainsi que leurs collègues, ne peuvent recevoir leurs traitements, et espèrent cependant qu'une décision intervendra, sollicitant cette grave question sans que de sérieux moyens ne soient employés pour obtenir satisfaction.
Pour la Police : LEPLIS ;
Pour l'Enseignement : DEVERNAY ;
Pour les Employés : SCHIETECATTE.

AU PARQUET

UN DUO DE FRAUDEURS

Le douane a déferé hier au Parquet, qu'il s'agit d'un couple, les individus dont les noms suivent :

- 1. Léopold Hase, 33 ans, terrassier, à Anvers, arrêté à Wazemmes, pour importation frauduleuse de 2 kilos de tabac belge, d'une valeur de 30 francs.
- 2. Gabrielle Haenz, 19 ans, sans profession, domiciliée à Paris, pour importation frauduleuse de 2 kilos de tabac belge, d'une valeur totale de 30 francs, arrêté également à Wazemmes.

LA FRANCHISE MILITAIRE

N'EST PAS ENCORE SUPPRIMEE

« Les soldats en garnison à Lille, ayant adressé leur correspondance, comme de coutume, ont été étonnés de se la voir refusée et retournée pour défaut d'affranchissement.

Les soldats ont été surpris de ce fait qu'il n'a été porté à la connaissance du public, par la voie des journaux, que le P. T. T. avait reçu l'ordre de ne pas appliquer la taxe postale qu'il avait portée sur cette mesure dans l'envoi de leur correspondance.

LES COEFFICIENTS DES DOMMAGES DE GUERRE

La deuxième section de la commission technique s'est réunie hier à quatre heures de l'après-midi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Lemoine et a continué l'étude des coefficients à établir pour les dommages de guerre du 31 mai 1919.

LES TRAFICANTS D'OR

L'Instruction de l'affaire Pierre Birk, de Lille, inculpé pour trafic d'or, est terminée. Le dossier sera jugé dans quelques semaines.

ATTACHEZ VOS PIEN

Malgré les multiples avis, certains délégués des sections ont pu afficher leurs piens. Les nommés Monchaux Félix, marchand de légumes, rue St-Sauveur, 94, et Bryon Achille...

EN ROUTE POUR LE BAGNE

Le cynique emboché Florimond Mullier, condamné à 15 ans de travaux forcés par le deuxième conseil de guerre, est parti pour la Guyane lundi matin.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LES REQUISITIONS AU MONT-DE-PIÉTÉ. — Les sinistrés de la Région de Lille, qui ont, antérieurement à la guerre, déposé des objets au Mont-de-Piété de cette ville (objets réquisitionnés ou volés par l'ennemi au cours de l'occupation), sont invités dans leur intérêt, à fournir à l'appui de leur demande d'indemnité et à la déclaration de dommages de guerre, à déposer au Greffe de la Commission cantonale chargée d'en fixer le montant, une déclaration du Directeur du Mont-de-Piété.

Cette pièce constitue un document justificatif d'une valeur probante indiscutable qui facilitera et hâtera le règlement de l'affaire.

POUR LA TOUSSAINT. — En raison des fêtes de la Toussaint et conformément à l'article 1.017 du Code des arrêtés municipaux, les marchés aux légumes et aux fleurs du samedi 11 novembre, auront lieu le vendredi 21 octobre.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME

PARTI SOCIALISTE

La Section du Parti Socialiste publie le manifeste suivant :

A L'OEUVRE

« Au front ou sous la botte, vous avez vécu quatre ans de privations, de misère d'horreur. Dans votre chair, dans votre cœur, vous avez connu la pire souffrance.

Bientôt, vous allez être appelés aux urnes. Avant de plier votre bulletin, nous vous demandons de réfléchir. Ne vous rappelez-vous pas les jours de la mort, les heures de la souffrance, les larmes de vos enfants, vos femmes, quatre ans, quatre siècles, vous avez dû graver.

Vous votez, citoyens, pour ceux qui, dans le pays, dénoncent la menace de guerre, admettent nos gouvernements de protéger contre l'agression notre frontière Nord-Est et de mettre en ligne pour le salut commun les forces vives de la Nation en armes.

Vous votez pour ceux qui, ennemis nés de la guerre, en août 14, ont fait front de leurs poitrines, bravant la mort pour le salut de la République et sans compter versant leur sang pour tuer à jamais la guerre.

Vous votez pour ceux, qui dans leur passion de justice, entendent faire rendre gorge aux profits et à ce qui dans la tombe et dans d'autres ont ramassé de scandaleuses fortunes ; pour ceux qui, fidèles à l'idéal pour lequel tant d'hommes ont sacrifié leur vie, vous demandent d'ouvrir avec eux à l'avènement d'une société meilleure.

Vous votez pour ceux qui se présentent sur vos suffrages, tête nue et mains nettes. Et votre verdict sonnera comme un soufflet sur la face de ceux qui, sous la botte, non contents d'afficher l'impunité la plus crasse, ont eu, toute haute vue, partie liée avec l'envahisseur.

CITOYENS,

Le Socialisme a été comme une grande espérance. Il s'affirme comme le salut des hommes et des peuples vers son idéal se tournent parce qu'il incarne la Justice.

« L'homme, l'homme est venue de vaincre. En masse, déjà, vous entrez au Parti. En masse, vous réclamez le droit de vote, et vous le votez. Vive l'homme socialiste !
Vive la République Socialiste !

La Section Lilloise du Parti Socialiste.

MARCO-EN-BAROEUL

MANIFESTATION DE LA TOUSSAINT

Le Parti Socialiste organise une grande manifestation au cimetière en l'honneur des morts pour le pays, le samedi 11 novembre, à trois heures du soir. Une copieuse sera déposée.

Chaque soir fera un devoir de rendre hommage à la mémoire des nôtres tombés au cours de la tourmente.

Tous les socialistes, tous les syndicalistes, tous les républicains, tous les libéraux, tous ceux qui n'ont pas oublié que le capitalisme est l'auteur de tous nos maux, et que la guerre sera possible aussi longtemps que la société actuelle subsistera.

Rassemblement devant le siège du Parti Socialiste, 70, rue Jean-Jaures, à l'Amicale, à 10 heures précises. Départ au cimetière à deux heures précises, par les rues Jean-Jaures, de Marquette, Nationale, et rue de Toussaint.

Camarades, tous à la manifestation !

3 FROISSÉS

AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le Groupe des Poilus a décidé de participer à la manifestation de la Toussaint, le 11 novembre, organisée par la Section socialiste.

Tous les anciens combattants sont donc convoqués pour assister à la manifestation, au moment le souvenir de ceux qui sont morts pour la Patrie.

Qu'il importe l'opinion politique du Poilu, son degré de conviction, il doit faire de la Toussaint des anciens compagnons de lutte de la tranchée.

Rassemblement à deux heures et demi, place de la République. Départ à trois heures précises. Les combattants de Rouges-Barres, Bourg, Pont et Entrepôt, se feront un scrupule d'être présents.

Une gerbe sera déposée au monument.

LE Comité d'organisation :

ARMEMENTIERS

HOMMAGES AUX MORTS

Le personnel des Postes et Télégraphes d'Armentières organise pour samedi prochain 11 novembre une cérémonie en l'honneur des derniers victimes du devoir lors des bombardements sur la localité.

Le cortège se formera à l'Hôpital civil, rue Sadi-Carnot, à trois heures du soir, pour se rendre au cimetière du Maroc, cité Bonjean, de rendre hommage à nos soldats et victimes, et des couronnes seront déposées.

On compte sur la présence des camarades pour assister à cette cérémonie.

SEPT BOCHES S'EVADENT

Sept prisonniers allemands, cantonnés à l'asile d'aliénés, qui se sont évadés au cours de la nuit dernière, sont activement recherchés.

BAUVIN

FUNERAILLES CIVILES. — Les funérailles purement civiles du camarade Alphonse Champelle, 72 ans, auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 4 heures du soir.

Les socialistes et libres penseurs sont priés d'y assister.

Réunion au siège du groupe Science-Raison, à 3 heures et demi.

ROUBAIS

FEDERATION REPUBLICAINE DU NORD

Section de Roubaix

Jeudi 30 octobre, à 8 heures 15 du soir, salle du Casino-Palace grand rassemblement public avec le concours assuré des citoyens LOUCHIEU, ministre de la Reconstruction industrielle ; Daniel VINCENT, ancien ministre ; Fabrice BONNET, député ; et tous les autres candidats de la Fédération Républicaine.

Ordre du jour : Elections législatives.

TOURCOING

DANS LE TEXTILE

A la réunion mixte qui s'est tenue mardi dernier, les propositions patronales, offrant une augmentation de 25 0/0 sur les salaires précédents, ont été repoussées par les délégués ouvriers.

Cette augmentation porterait le prix de 1 fr. 70 de Heures à 2 fr. 125.

La nouvelle entrevue est fixée au lundi 3 novembre.

La Vie Ouvrière

Mauvaise Foi

Hier j'ai pu acquiescer à la preuve qu'une nouvelle calamité se fait jour.

Dans le train venant de Paris, j'entendais deux bons bourgeois de Douai discuter sur le mouvement de dégrèvements.

Cette grève, a un tel caractère. Elle est donnée par la C. G. T. Les agriculteurs veulent pénétrer au Parlement, prendre les Hôtels de Ville.

Soyez prudents et circonspects, messieurs.

La C. G. T. n'a rien à voir dans le mouvement électoral. Elle est neutre en toute action politique et n'intrigue pas comme votre administration, dont le mot d'ordre est politique.

La grève, si elle se généralise, vous la devez à M. le Préfet, à votre désolante administration, délégué pour régler le trouble dans le Nord au profit des députés d'affaires.

La classe ouvrière a conscience de ses devoirs, elle veut user d'un droit.

La classe ouvrière est contre le gouvernement parce qu'il se soucie peu de la devise « Egalité, Fraternité ».

La classe ouvrière est contre un gouvernement qui excite les passions de l'ouvrier et qui, par besoin politique, soulève les masses pour provoquer une réaction.

Nous voulons que cesse ce régime qui abandonne le monde du travail au hasard des événements. Nous voulons que les obligations de chacun soient réciproques.

Notre conclusion est donc : Que le travail doit être garanti à l'ouvrier et qu'il faut améliorer la condition du prolétariat.

Travailleurs du calme ! Tout sera tenu pour faire dévier votre mouvement. Confiance ! Il faut que l'on tienne compte de la légitimité de votre action. Ce n'est pas à Paris que doivent se discuter vos conditions d'existence ; c'est à Lille.

Attention, M. Loucheur va débambuler dans le Nord avec des députés électoraux. Le ministre de la Reconstruction veut mieux faire de réunir ceux des députés de la classe ouvrière et ceux de la bourgeoisie, plutôt que de dénaturer la volonté et la bonne foi du monde du travail.

Courage et patience !

Ch. SAINT-VENANT.

SECRETARIAT OUVRIER D'HYGIENE DE LILLE

La prochaine réunion de la Commission aura lieu vendredi 31 octobre, à 19 heures, au siège de la Permanence du S. O. H., 1 bis, place Vanhoacker.

La convocation sera faite uniquement par la voie des journaux. Les questions politiques, d'action — Revue de la Législation et des travaux parlementaires — Question à l'étude : « La réparation aux victimes civiles de la guerre ».

Le Secrétaire : H. LOBERT.

NOTA. — Les camarades des organisations peuvent individuellement assister aux réunions du S. O. H., mais ils ne peuvent participer aux discussions qu'à titre consultatif.

AUX FONCTIONNAIRES DU NORD

Les délégués des groupements de fonctionnaires de l'Etat, du département et des communes du Nord sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra à la Ville de Bruxelles, rue du Molin, vendredi 31 octobre, à 6 heures 30.

Ordre du jour : Situation des mandataires de la Fédération vis-à-vis des partis politiques auxquels ils appartiennent. — Elaboration du questionnaire à adresser aux candidats aux mandats politiques.

Jeanne DEGHILAGE.

SYNDICATS

A LILLE

DANS LE BATIMENT

Réunion générale le 30 octobre, grand rassemblement pour tous les grévistes, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris.

Les députés DELORY, INGHELS, RAGHEBOOM, VANDAMME, ont été invités à assister à cette réunion.

Section des charpentiers-menuisiers. — Il est rappelé aux camarades qu'ils doivent faire timbrer leurs cartes, 96, rue des Sarrazins, de 8 à 10 heures le matin et de 2 à 4 heures, le soir.

Section de Landersart. — Le secrétaire et le trésorier informent les camarades des syndicats en grève qu'ils doivent faire pointer leur carte tous les jours, de 10 heures à 11 heures, et si la réunion a lieu le matin, le pointer se fera de 15 à 16 heures, au siège de la section, estaminet de « Moulin Rose », à Canteloup-Lambersart.

P. S. — Se munir de la carte confédérale. Les conglomérations ne sont pas exigées.

Le Secrétaire : Louis LAGACHE.

AU MARAIS-DE-LOMME

Vendredi 30 heures, grand rassemblement pour tous les ouvriers du bâtiment, travaux publics, nivellement du sol.

Section de Wambrechies. — Aujourd'hui jeudi 30 octobre, grand rassemblement à trois heures, salle du Gymnase, au Pont de Marquet, à laquelle sont invités tous les ouvriers grévistes de Wambrechies et environs.

Nous comptons sur la présence de tous les camarades.

Le Secrétaire : LEROY Fleurisse.

ARMEMENTIERS

On compte aujourd'hui 2.000 chômeurs — 3.000 ouvriers. Aucun incident à signaler.

A COMINES

Aujourd'hui, jeudi, à 2 heures du soir, au Faubourg de Valenciennes, réunion de tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics.

Deux délégués du Comité de grève viendront rendre compte de la situation.

A QUENNOIS-SUB-DEULE

Aujourd'hui, jeudi, à 6 heures du soir, réunion de tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics, chez Albert Debever, rue de Lille. Deux délégués du Comité de grève viendront rendre compte de la situation.

Pour tous les camarades cheministes, vanniers, chaisiers et menuisiers en faitelle, réunion au siège du Syndicat, 32, rue de la Clef, le vendredi 31 octobre, à 6 heures précises.

Présence de tous indispensable.

Ordre du jour : réponse des patrons pour le nouveau barème des salaires, questions importantes.

Le Secrétaire : LOBE Hippolyte.

A ANCOISNE

Tous les jours, de midi à deux heures, et de quatre à sept heures, chez Dumoulin Joseph.

Le Secrétaire : DUMOULIN Joseph.

La Grève du Gaz et des Boulangers

La Chambre Syndicale des boulangers Lillois vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Lille :

Monsieur le Maire, Pardonnez-moi de vous prier, la franchise que j'ose prendre de vous prier de bien vouloir me faire savoir qui a ordonné le fonctionnement du gaz dans les boulangeries de Lille.

Je ne suppose pas que ce soit la Municipalité attendu, Monsieur le Maire, que vous venez de prendre un arrêté contraire à ce travail de nuit dans les boulangeries. Toutefois, la Municipalité peut intervenir et ne donner du gaz dans ces établissements qu'à partir de 4 heures du matin, votre arrêté fixant cette heure pour la prise du travail, ce serait là une preuve irréfutable que

les boulangers peuvent supprimer le travail de nuit sans nuire en aucune façon à l'approvisionnement de la population.

Recevez, etc.

Marcel Baelde, secrétaire.

Au reçu de cette lettre, l'Administration municipale a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 octobre reçue ce matin. Comme et, évidemment, sans préavis, que la Compagnie du gaz a fixé à deux heures le moment de livraison du gaz aux boulangeries.

Nous, les signataires, nous sommes opposés à tout acte de cette nature et nous vous prions de vouloir bien agréer, etc.

Le Maire de Lille : M. Laurence, adj.

SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS

Repos hebdomadaire

Une députation de notre syndicat, composée de Louis Dumoulin et Georges Lacroix, a été reçue aujourd'hui par M. Lévesque, inspecteur du Travail dans les boulangeries. M. Lévesque, après notre entretien, s'est rendu chez le directeur du syndicat patronal, M. Dubreucq, pour que le repos hebdomadaire soit mis en application à partir du lundi 2 novembre. Avis aux amateurs de convention.

Le Secrétaire : Marcel Baelde.

Fin de la Grève des Midinettes

Hier la commission mixte s'est réunie chez M. Boulou, sous la présidence de Mme Léveque, inspecteur du travail.

Après une discussion courtoise entre les patrons et les ouvriers présents, l'accord s'est fait sur le barème suivant, accepté à titre transactionnel :

Apprentis, catégorie A, 9 fr. 60 la semaine de 45 heures ; catégorie B, 12 fr. 60 ; bonnes apprenties, 13 fr. ; demi-ouvrières, 16 fr. ; demi-ouvrières qualifiées, 18 fr. ; ouvrières full, 60 fr. ; ouvrières tailieuses, 55 fr. ; ouvrières tailleuses, 135 fr.

Heures supplémentaires, 150 par an payées à raison de 25 pour cent en plus du tarif ordinaire. Pour le travail au forfait, bien que le principe de la suppression de ce genre de travail soit maintenu par le syndicat, un tarif transactionnel provisoire donnant satisfaction aux ouvriers a été accepté.

En conséquence, la reprise du travail se fera dans tous les ateliers aujourd'hui.

Dans le Textile

Section de la Filature du coton. — Jeudi 30 octobre, à 19 heures, salle de la Bourse du Travail, 196 bis, rue de Paris, réunion de tous les délégués des filatures et ordureuses de coton. Communication de la réponse des patrons.

Etant donné l'importance des décisions à prendre, la présence de tous les délégués est indispensable.

DANS LA FILATURE DE COTON

Solidarité ouvrière

Depuis huit jours cinq souscriptions ont eu lieu parmi les ouvriers de cette Branche du Textile, un 45 fr. 80, parmi les ouvriers de chez Barrois, fut envoyée aux grévistes de Frévent ; un 45 fr. 80, parmi les ouvriers de chez la Colonnière d'Héliennes, fut envoyé à la Fédération nationale ; une souscription de 11 fr. 80 d'un groupe d'ouvriers de la Colonnière Lilloise également envoyée à Frévent.

Quête faite à la Colonnière Lilloise, deuxième équipe, bâtiment numéro 2, par les ouvriers d'entre eux et rattachés, raies, fines et petits et continué à filer, également envoyée aux grévistes de Frévent.

Quête faite à la Colonnière Lilloise, deuxième équipe, bâtiment numéro 2, par les ouvriers d'entre eux et rattachés, raies, fines et petits et continué à filer, également envoyée aux grévistes de Frévent.

Total pour les grévistes de l'Isère : 160 fr. 05 ; pour ceux de Frévent : 87 fr. 10.

Le Secrétaire : Alfred BAUCHE.

A DUNKERQUE

AU SYNDICAT DU PORT

Les dockers se sont réunis à la salle « L'Avenir », et après les explications du secrétaire, M. Gens, ont décidé le travail à la journée. Le salaire journalier est fixé à 20 francs. Le travail du dimanche à 40 francs, et le travail de nuit à 50 francs.

Convocations :

AUJOURD'HUI

Chambre syndicale des coupeurs en confections de Lille et des environs. — Jeudi 30 octobre, à 8 h. 30 du soir, assemblée extraordinaire au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Rapport de l'assemblée générale, compte rendu de la séance extraordinaire, présence indispensable de tous, l'appel nominal sera fait au contrôle.